

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 24 août 2018 à 18 heures 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABEL – MAIRE -

Présents :

M. Jean-Pierre INGLES. M. Jackie COLL. Mme Emmanuelle BAILLY. Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT. Mme Joëlle GARCIA. M. Jean-Pierre BASSO. M. André BATAILLE. M. Jacques CARTIER. M. Serge ROSSELL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Michel DE LA OSA donne procuration à Mr Jacky COLL.
Mr Alain FABRE. donne procuration à Mr Jean-Pierre ABEL.

Absents : Mme Françoise MARTIN. Mme Nadine SAIGNOL. Mr Jean-Louis BRUNET.

oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo

Monsieur Jean-Pierre ABEL - Maire - ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Désignation du Secrétaire de Séance

En début de séance, il a été procédé à la désignation du Secrétaire de Séance. Le Conseil Municipal – à l'unanimité - désigne Madame Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT comme Secrétaire de Séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 juin 2018

Monsieur Jean-Pierre ABEL - Maire - propose l'approbation du compte rendu de la séance du 13 juin 2018 dont chaque Conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal – après en avoir délibéré – **DECIDE** – à l'unanimité – d'approuver le compte rendu du 13 juin 2018.

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la décision de rattacher à la séance du Conseil Municipal du 13 juin 2018, les délibérations portant sur :

- **la convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public du RESTAURANT LE SAINT-BERNARD – Monsieur Grégory BIART- exploitant.**

Celle-ci a pour objet d'autoriser Monsieur Grégory BIART- exploitant - du RESTAURANT LE SAINT-BERNARD – a installé des tables, chaises, poubelle et vitrine réfrigérée sur le Domaine Public sur la station de Pyrénées 2000.

Les modalités sont les suivantes :

- .Occupation d'une superficie exprimée en mètres carrés : 30 m²
- .Autorisation délivrée du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018.
- .Montant de la redevance : 150€ pour la durée de la convention.

- **la convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public - MISE EN PLACE D' UN MANEGE ENFANTIN - Monsieur ANTON Christophe – exploitant.**

Celle-ci a pour objet d'autoriser Monsieur ANTON Christophe – exploitant d'un manège enfantin - d'installer un manège enfantin sur la station de Pyrénées 2000.

Les modalités sont les suivantes :

- .Occupation d'une superficie exprimée en mètres carrés : 100 m²
- .Autorisation délivrée du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018.
- .Montant de la redevance : 500€ pour la durée de la convention.

Le Conseil Municipal après avoir noté le rattachement de ces deux délibérations et n'ayant pas de remarques, **ACCEPTE** – à l'unanimité – le rattachement de ces deux délibérations.

ORDRE DU JOUR

1. Commande Publique.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jackie COLL – Adjoint au Maire – afin que celui-ci présente le point relatif au marché de travaux.

- ✘ **Marché de travaux.** Travaux de voiries – Avenue des Lilas – Cimetière et Esquirols – Parking Route de la Serre – Route des Artigues -

Ce dernier fait part au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée dans le cadre des travaux de voiries sur la Commune de BOLQUERE.

La procédure a été adaptée à cette consultation : procédure adaptée.

Compte tenu du montant prévisionnel de l'opération, la publicité a été la suivante :

.Portail acheteur public : (dématérialisation : <http://www.lindependant-legales.com>

.Journal d'annonces légales : INDEPENDANT.

Par ailleurs, la réception des plis par voie papier s'effectuait à la Commune de Bolquère et par voie électronique sur <http://www.midilibre.legales.com> – (mot clé Bolquère).

04 sociétés ont retiré le dossier de consultation par voie dématérialisée avec l'intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier.

01 société a retiré le dossier de consultation par voie dématérialisée pour information ou recherche seulement.

Date limite de réception des offres : lundi 20 août 2018 à 12 heures 00.

Dossiers déposés :

2 sociétés ont répondu à la consultation dans les délais :

Par voie dématérialisée :

. COLAS à THUIR

Par voie papier :

. SASU ARENY à LES ANGLES

Le lundi 20 août 2018 à 15 heures 30, la Commission des Marchés à Procédure Adaptée s'est réunie afin de procéder à l'ouverture et à l'examen des offres reçues en réponse à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence lancé le 26 juillet 2018.

Les membres de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée ont procédé à l'examen et à l'analyse détaillée de chaque offre présentée.

A l'issue de cette analyse, il a été noté et classé les offres selon les critères retenus.

Critères d'attribution avec coefficients de pondération :

- le prix - Pondération : 40 %

Le prix sera noté sur 20 points, et apprécié au regard du prix formulé dans l'acte d'engagement. L'offre la moins disante se verra attribuer la note maximale, soit 20 points.

Les autres candidats seront notés par rapport à l'écart entre leur offre de prix et l'offre la moins disante, soit : Note prix = 20 x (offre du moins disant/offre du candidat).

- la valeur technique de l'offre - Pondération 60 %

La valeur technique sera notée sur 40 points et appréciée selon les éléments suivants :

* Matériel (8 points), personnel (7 points), expériences similaires (15 points) : 30 points.

* Méthodologie : méthodes, techniques, procédures : 10 points.

Attribution du marché :

Monsieur le Maire a constaté que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la Société COLAS.

Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché de travaux de voiries – Avenue des Lilas – Cimetière et Esquirols – Parking route de la Serre – Route des Artigues – à la **Société COLAS MIDI MEDITERRANEE à THUIR** pour un montant total de **138 319.60€HT – 165 983.52€TTC** – décomposé comme suit :

- . **TRANCHE FERME** d'un montant de 92 941.60€HT – 111 529.92€TTC
- . **TRANCHE CONDITIONNELLE 1** d'un montant de 29 788.00€HT – 35 745.60€TTC
- . **TRANCHE CONDITIONNELLE 2** d'un montant de 15 590.00€HT – 18 708.00€TTC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à sa décision et de l'autoriser à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue ainsi que tous les actes afférents à ce marché.

Il précise que les montants des dépenses relatives aux travaux précités sont inscrits au Budget Communal 2018.

le Conseil Municipal - à l'unanimité -

DECIDE d'entériner les décisions de Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa conclusion et à son règlement ainsi que toutes les pièces contractuelles correspondantes.

DIT que le montant total des travaux est prévu au Budget Primitif 2018.

*** Avenant - Consultation exploitation bois forêt communale 2018.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André BATAILLE – Conseiller Municipal – afin que celui-ci présente ce point.

Ce dernier indique qu'il a été lancé une consultation concernant l'exploitation de bois en forêt communale pour l'exercice 2018.

L'Entreprise MEUNIER a été retenue en séance du Conseil Municipal du 13 juin 2018.

Il a été soulevé la sensibilité de l'exploitation de la parcelle 14.2 située au Pla du Termanal. (proximité aire de jeux/Termanal). Afin de pallier à cette dernière, l'exploitant forestier en relation avec l'Office National des Forêts, a proposé une alternative à une exploitation classique à savoir :

- **SOLUTION 1** : abattage, façonnage manuel, débardage animal (sous-traitance) et empilement mécanique.
Coût de l'opération : 9 000€HT soit une plus value de 2 897€HT
- **SOLUTION 2** : abattage combiné (manuel et mécanique), débardage au treuil et façonnage, cubage et empilement du bois mécanique sur la place de dépôt (rémanents mis en tas pour brûlage ou broyage).
Coût de l'opération : 8 228€HT soit une plus value de 2 677€HT

Il convient de se prononcer sur la solution à retenir et autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal – à l'unanimité – **OPTE** pour la solution 2 mais **DECIDE** de prévoir une réunion publique afin de voir s'il est judicieux de mettre en place la solution 2 au vu des conclusions de cette dernière.

2. Personnel. Ouverture de postes.

*** Création de quatre postes technique à l'Ecole de Bolquère.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de créer quatre postes d'Adjoint Technique Contractuel en renfort au Service des Ecoles comme désigné ci-dessous :

- .Un poste du 1^{er} octobre 2018 au 05 juillet 2019 à raison de 17/35ème.
- .Un poste du 29 août au 31 décembre 2018 à Temps Complet.
- .Un poste du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2018 à raison de 19/35ème.
- .Un poste du 30 août 2018 au 30 décembre 2018 à raison de 30/35ème.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DECIDE** de créer quatre postes d'Adjoint Technique contractuel comme précisé ci-dessus.

*** Création et fermeture de poste.**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'un Agent peut être promu au grade de Technicien suite à réussite au concours.

Aussi, il y a lieu d'ouvrir un poste de Technicien avec fermeture simultanée d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe au 1^{er} octobre 2018.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DECIDE** d'appliquer la procédure aux dates précisées ci-dessus.

*** Convention de mise à disposition.**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de prolonger la convention de mise à disposition d'une Agent du SIVU à la Collectivité à raison de 17,5 heures par semaine – (mi-temps) du 1^{er} Mai 2018 au 31 Décembre 2018.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DECIDE** de prolonger la mise à disposition d'une Agent en poste au SIVU à raison de 17,5/35ème sur un poste aux Services Administratifs de la Mairie de Bolquère à compter du 1^{er} Mai 2018.

3. ONF.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André BATAILLE - Conseiller Municipal - afin qu'il présente les points suivants :

*** Prix lots d'affouage sur pied et portés au domicile des personnes âgées.**

Ce dernier expose aux membres présents qu'il convient comme chaque année de fixer le prix des lots d'affouage sur pied et portés au domicile des personnes âgées.

Il propose de fixer le prix du lot à 40€ comme l'année dernière.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DECIDE** de fixer à 40€ le prix du lot d'affouage sur pied et porté au domicile des personnes âgées pour l'année 2018.

*** Prix lots d'affouage bord de pistes.**

Monsieur André BATAILLE – Conseiller Municipal - expose aux membres présents qu'il convient comme chaque année de fixer le prix des lots d'affouage portés bord de piste en forêt, à savoir, coupe débardée, façonnée en grande longueur (environ 8 m³).

Il rappelle que le prix décidé en 2017 s'élevait à 304€.

Au vu des éléments émis et compte tenu du résultat de la consultation, le Conseil Municipal propose de fixer le prix du lot à 304€TTC.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DECIDE** de fixer pour l'année 2018 le montant du lot d'affouage porté bord de piste à 304€TTC.

*** Inscription à l'état d'assiette d'une coupe d'affouage sur pied 2018.**

Messieurs BATAILLE et ROSSELL ne prennent pas part à la délibération.

Monsieur André BATAILLE demande à l'Assemblée de prendre connaissance du projet d'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2018 par l'ONF de la coupe suivante :

- parcelle 18.2 – surface de 0,96 hectares pour un passage en coupe de régénération.
- parcelle 23.1 – surface de 2,39 hectares pour un passage en coupe de régénération.

Ces parcelles feront l'objet d'une coupe de bois de délivrance, qui permettra de subvenir aux demandes de la Commune concernant les lots d'affouage sur pied. Ces lots sont au nombre de 20 pour un volume de 9,5 m³ soit un volume total délivré de 190 m³.

Celui-ci précise que les garants restent inchangés, à savoir - Messieurs BATAILLE André, ROSSELL Serge, TUSET François.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

ACCEPTE le projet d'inscription des coupes ci-dessus.

DEMANDE que les coupes soient délivrées à la Commune.

MAINTIENT les mêmes garants à savoir - Messieurs BATAILLE A, ROSSELL S, TUSET F.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour fixer en relation avec l'Agent Responsable des coupes ou, en son absence avec l'Agence, la destination des produits supplémentaires à mobiliser dans les coupes d'affouage concernées (produits accidentels survenus après martelage ; voire éventuellement, lots à rajouter) et d'approuver le prix unitaire moyen proposé par l'Office.

4. SYDEEL. Approbation des modifications des statuts du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que, dans sa séance du 31 Juillet 2018, le Comité Syndicat du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan, a délibéré à la majorité en faveur des modifications de ses statuts qui avaient été approuvés par arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCAI/2017187-0001 du 06 juillet 2017.

Les modifications envisagées ont pour intérêt l'inscription d'une nouvelle compétence optionnelle d'infrastructures de communications électroniques et le changement des modalités de retrait des compétences optionnelles.

Dans un premier temps, cette nouvelle compétence pourra s'exercer pour les Communes du Syndicat Intercommunal de télévision du Conflent, si la procédure engagée pour sa dissolution arrive à son terme, et dans les conditions fixées par l'article 6 des statuts du SYDEEL66.

Ce dernier pourra relayer la retransmission de la Télévision dans la continuité de sa mission de service public par transfert de compétence.

Dans un deuxième temps, cette compétence permettra également de proposer aux Communes adhérentes des services mutualisés dans le domaine des nouvelles technologies numériques et du haut débit.

D'autre part, les modalités de retrait dans l'article 7 ont été changées en supprimant la durée minimale de 5 ans pour la reprise de la compétence.

Les articles modifiés sont : l'article 5.2 par la création d'un sous article 5.2.5 et l'article 7 pour les modalités de retrait des compétences optionnelles.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **APPROUVE** dans ses dispositions la rédaction des articles 5.2.5 et 7 dans les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL66).

5. Communauté de Communes.. Evaluation des charges transférées – CLECT.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le lundi 02 juillet 2018 afin de valider les charges transférées des nouvelles compétences communautaires – à savoir - compétence piscine et complexe sportif de Matemale (hors stade) -.

A ce jour, il convient de se prononcer sur ce rapport.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **VALIDE** le rapport de la CLECT.

6. Affaires financières.. Subvention Coupe du Monde/Ladies Night Tour.

Subvention – Coupe du Monde

Cette année encore, les Ski Club de FONT-ROMEU ET BOLQUERE/PYRENEES 2000 souhaitent co-organiser pour une troisième édition la Coupe du Monde FREESTYLE SKI en partenariat avec la Société ALTISERVICE.

L'événement est prévu du 08 janvier au 12 janvier 2019 au site de la Calme.

Le montant de la participation financière demandée à la BOLQUERE pour cette coupe du monde s'élève à 10 000€.

Subvention – Ladies Night Tour

Comme l'an passé, le Ski Club de Bolquère/Pyrénées 2000 réitère sa demande de subvention à hauteur de 10 000€ pour le Ladies Night Tour, épreuve organisée en collaboration avec le Ski Club de FONT-ROMEU les 11 et 12 février 2019.

Le Conseil Municipal – à l’unanimité – **NE SE PRONONCE PAS** – sur l’attribution d’une subvention pour ces deux événements.

Une décision sera prise après s’être réuni avec la Commune de Font-Romeu et les co-organisateurs au vu de la présentation des comptes de l’année 2018 et des Budgets 2019 des deux évènements.

QUESTIONS DIVERSES

7. Pour info. Départ à la retraite Monsieur LUNEAU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Alain LUNEAU part à la retraite.

A cette occasion, ce dernier a adressé une invitation pour une soirée le mardi 11 septembre 2018 à partir de 19 h 00 au Restaurant des Airelles.

8. Urbanisme. Cession terrain Zone 1NA.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre INGLES – Adjoint au Maire - afin qu’il présente le point suivant.

Ce dernier rappelle au Conseil Municipal que deux professionnels souhaitaient faire l’acquisition de deux parcelles à la Zone 1NA de part et d’autre de la MSP.

Lors de la séance du Conseil Municipal de novembre 2017, il avait été fixé un prix de vente à 170€ le m².

Monsieur Jean-Pierre INGLES – Adjoint au Maire - indique qu’après rencontre, ces derniers ont demandé à revoir le prix de vente. Après discussion, il a été décidé un prix de vente à 150€ le m².

La superficie de la première parcelle est de 477 m².
La superficie de la deuxième parcelle est de 678 m².

Monsieur le Maire indique qu’il convient de se prononcer sur cette cession.

Le Conseil Municipal - à l’unanimité - **DECIDE** de fixer le prix de vente à 150€ le m².

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à **19 heures 33**.

Jean-Pierre ABEL
Maire

Jean-Pierre INGLES
Adjoint

Jackie COLL
Adjoint

Françoise MARTIN
Adjointe

ABSENTE

Jean-Louis BRUNET
Adjoint

ABSENT

Emmanuelle BAILLY

Jean-Pierre BASSO

André BATAILLE
Conseiller Municipal

Jacques CARTIER
Conseiller Municipal

Michel DE LA OSA
Conseiller Municipal
procuration à J. COLL

Alain FABRE
Conseiller Municipal
procuration à J.P. ABEL

Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT
Conseillère Municipale

Joëlle GARCIA
Conseillère Municipale

Serge ROSSELL
Conseiller Municipal

Nadine SAIGNOL
Conseillère Municipale

ABSENTE